



REGLEMENT D'EPREUVE LA TRANSJURASSIENNE 12 et 13 FEVRIER 2022

REGLEMENT D'EPREUVE	1
1. DEFINITION DE L'EVENEMENT	2
1.1 LES COURSES ET RANDONNEES.....	2
1.2 LE PARCOURS	2
2. INSCRIPTIONS ET TARIFS	2
2.1 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES	2
2.2 MONTANTS DES INSCRIPTIONS.....	3
3. ASSURANCE / ANNULATION / REMBOURSEMENTS / CHANGEMENTS DE DOSSARD	4
3.1 ASSURANCE.....	4
3.2 ANNULATION DE L'ORGANISATEUR.....	4
3.3 REMBOURSEMENTS D'INSCRIPTION	4
3.4 CHANGEMENTS DE DOSSARD	4
4. RETRAIT DES DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE	5
4.1 RETRAIT DES DOSSARDS.....	5
4.2 CHRONOMETRAGE.....	5
5. LIGNES ET HORAIRES DE DEPART / STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE	5
5.1 LIGNES ET HORAIRES DE DEPART	5
5.2 STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE	5
6. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS / PROTETS / APPELS	6
6.1 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS.....	6
6.2 PROTETS ET APPELS.....	6
7. HORS DELAI ET ABANDONS	6
8. SECURITE MEDICALE ET SECOURS	6
8.1 DIRECTIVES MEDICALES	6
8.2 DISPOSITIF DE SECOURS.....	6
9. PROTOCOLE PRIX ET RECOMPENSES	7
10. INFORMATIONS PRATIQUES	7
11. ACCEPTATION / MODIFICATION / INTERPRETATION DU REGLEMENT	7
11.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT	7
11.2 MODIFICATION DU REGLEMENT	7
11.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT	7
12. DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE	7
12.1 DROITS D'IMAGE.....	7
12.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES.....	7
ANNEXE 1	8

1. DEFINITION DE L'ÉVÉNEMENT

La Transjurassienne a lieu tous les ans, le 2^{ème} week-end de février. Les courses sont inscrites au calendrier régional (Comité de Ski du Massif Jurassien), national (FFS et Marathon Ski Tour) et international (FIS et Visma Ski Classics Challenger).

1.1 LES COURSES ET RANDONNEES

Course	Date	Km	Style	Catégories	Compétition
La Transju'Classic 50	Samedi 12 février	50 km	CT (classique)	Sen – M12	OUI
La Transju'Classic 25	Samedi 12 février	25 km	CT (classique)	U20 – M12	OUI
La Transju'Expérience Classic 20	Samedi 12 février	20 km	CT (classique)	U17 – M12	NON
La Transjurassienne 70	Dimanche 13 février	70 km	FT (skating)	Sen – M12	OUI
La Transju'Marathon 50	Dimanche 13 février	50 km	FT (skating)	Sen – M12	Oui
La Transju'Skating 25	Dimanche 13 février	25 km	FT (skating)	U20 – M12	OUI
La Transju'Expérience Skating 20	Dimanche 13 février	20 km	FT (skating)	U17 – M12	NON

Courses ouvertes à tous les hommes et toutes les dames, licenciés FIS, FFS ou titulaires d'un titre FFS âgé(e)s de :

- 18 ans minimum pour les distances de 25km Classic et 25km Skating
- 21 ans minimum pour les distances de 50km Skating, 50km Classic et 70 km Skating

Randonnées (Transju'Expérience) ouvertes à tous les hommes et toutes les dames âgé(e)s de :

- 16 ans minimum pour les distances de 20km Classic et 20km Skating, inscription accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

➤ Ultra Trans

Le challenge Ultra Trans allie les deux courses principales du week-end Transjurassienne :

La Transju'Classic (50km Classique) du samedi + La Transjurassienne (70km Skating) du dimanche

1.2 LE PARCOURS

En cas d'enneigement insuffisant, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour proposer un parcours de repli. Plusieurs sprints intermédiaires seront disputés sur le parcours (1 sur La Transjurassienne et 1 sur la Transju'Classic).

En cas d'aggravation de la situation sanitaire, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme des courses. Par exemple, de déplacer les courses du samedi au dimanche et inversement ou de modifier les horaires de départ. Cette liste est non exhaustive.

2. INSCRIPTIONS ET TARIFS

2.1 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les inscriptions s'effectuent en **ligne uniquement**, dernier délai, le 7 février 2022 inclus. **Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.**

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents détenteurs :

- D'une licence carte neige compétiteur FFS 2021-2022
- D'une licence carte neige loisir FFS 2021-2022 avec certificat médical de moins de 12 mois
- D'une licence carte neige dirigeant FFS 2021-2022 avec certificat médical de moins de 12 mois
- D'un ticket course FFS, délivré le jour de l'inscription par l'organisation (cf. tarif non licencié) avec certificat médical de moins de 12 mois

- D'une licence de ski de fond de la Fédération Internationale de Ski (FIS) 2021-2022
- D'une licence de ski de fond 2021-2022 d'une Fédération étrangère (ESP, AND, SUI) avec certificat médical de moins de 12 mois

Ces documents (licence et certificat médical ne sont pas nécessaires pour La Transju'Expérience).

Une licence autre qu'une licence des fédérations mentionnées ci-dessus ne sera pas acceptée.

Les carte neige Dirigeant, Loisir et ticket course doivent être obligatoirement accompagnées d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course attestant de « la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

2.2 MONTANTS DES INSCRIPTIONS

Les prestations incluses dans le tarif :

- le dossard
- le lot souvenir
- le guide Transju'
- les autocollants pour les skis
- la puce de chronométrage (toutes les épreuves) et le classement chronométré (sauf Transju'Expérience)
- la médaille finisher à l'arrivée
- l'assistance médicale et sécurité
- le remboursement partiel en cas d'annulation de la part de l'organisateur
- les ravitaillements
- le parc fermé pour les skis à l'arrivée
- le sac vestiaire et son transport du stade de départ vers l'arrivée
- l'assistance technique
- la préparation des pistes

Le montant des droits d'inscription est fixé chaque année par le Comité d'Organisation.

Tarif 2022	La Transju'Expérience Classic 20 La Transju'Expérience Skating 20
Jusqu'au 15/11/2021	24 €
Du 16/11/21 au 07/02/22	30 €
Sur place (11 et 12/02/2022)*	40 €

Tarif 2022	La Transju'Classic 50, La Transju'Marathon 50 et La Transjurassienne 70		La Transju'Classic 25 La Transju'Skating 25	
	Avec licence FFS	Sans licence FFS	Avec licence FFS	Sans licence FFS
Jusqu'au 15/11/2021	70 €	85 €	28 €	43 €
Du 16/11/21 au 17/01/22	80 €	95 €	33 €	48 €
Du 18/01/22 au 07/02/22	100 €	115 €	38 €	53 €
Sur place (11 et 12/02/2022)*	120 €	135 €	48 €	63 €

*Sur place : sur le lieu de retrait des dossards, les vendredi 11 et samedi 12 février 2022.

3.1 ASSURANCE

Il est conseillé aux participants non licenciés FFS de souscrire une assurance individuelle complémentaire contre les risques liés à la pratique du ski de fond.

3.2 ANNULATION DE L'ORGANISATEUR

Le délai d'annulation est fixé à 6 jours avant le début des manifestations. La décision officielle sera prise par le Directeur d'Epreuve et l'Organisateur. Toutefois, les manifestations ne peuvent pas être annulées moins de 3 heures avant l'heure de départ programmée, sauf pour des raisons de sécurité des skieurs, des officiels et des organisateurs.

3.3 REMBOURSEMENTS D'INSCRIPTION

Les trois seuls cas de figure suivants pourront être pris en compte pour un remboursement partiel du montant des inscriptions. Toute autre raison ne pourra pas être invoquée par le coureur.

➤ En cas d'annulation liée à la crise sanitaire Covid-19 sur décision des services de l'état

Pour toutes les courses, un montant de 90% du montant d'inscription réglé sera remboursé. Aucune démarche n'est à effectuer.

➤ En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour un autre motif

Pour toutes les courses, un montant de 50% du tarif d'inscription de base (1^{er} tarif d'inscription jusqu'au 15/11/2021) sera remboursé. Aucune démarche n'est à effectuer. Ce montant permet de couvrir les frais déjà engagés par l'organisateur. 100% du montant du ticket journalier de participation de la FFS pour les non licenciés et 100% des options seront remboursés.

En cas d'annulation le jour de la course, en cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué, la totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.

➤ En cas d'annulation de la part du coureur

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement dans le cas d'un décès, d'un accident ou d'une maladie (**Covid-19 inclus**) du participant ou de son conjoint ou d'un ascendant ou descendant du 1^{er} degré sous réserve d'avoir fourni les documents l'attestant (certificat médical ou de décès), le jour de la demande ou au plus tard 2 jours après celle-ci. Le montant des frais d'inscription remboursés sont les suivants :

- 50% du montant jusqu'au 31 décembre 2021
- 30% du montant du 1^{er} janvier au 23 janvier 2022 inclus

Aucune demande de remboursement ne sera accordée après le 23 janvier 2022.

Le délai de traitement sera le plus court possible, mais à partir du 10 janvier 2022, le traitement sera reporté après l'évènement.

La demande est à formuler par mail à contact@latransju.com.

3.4 CHANGEMENTS DE DOSSARD

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscription (et non pas le numéro de dossard) à un autre skieur ou de changer de course, dernier délai le mercredi 2 février 2022 à minuit inclus, sous réserve :

- d'avoir contacter l'organisation par mail à contact@latransju.com avant la date limite
- qu'il reste des dossards disponibles dans la course souhaitée au moment de la demande
- que le coureur ait réglé le montant de 20€ (frais de dossier) au moment de la demande
- qu'en cas de changement de coureur, le nouveau coureur joigne les documents obligatoires au moment de la demande

Après le mercredi 02 février 2022, plus aucune modification ne sera acceptée.

4. RETRAIT DES DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

4.1 RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer aux Rousses durant le Salon International du Nordique : le vendredi 11 février, de 9h à 19h et le samedi 12 février, de 8h à 19h.

4.2 CHRONOMETRAGE

Vous êtes équipé d'une puce de chronométrage. Veillez à ne pas l'endommager et à la rendre après la compétition, à la sortie du stade d'arrivée.

Tout transpondeur non restitué, perdu ou détérioré sera facturé 20€ par le chronométrateur. Il est de la responsabilité du coureur de restituer le transpondeur à l'issue de la manifestation et au plus tard dans les 15 jours suivants la manifestation.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

5. LIGNES ET HORAIRES DE DEPART / STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE

5.1 LIGNES ET HORAIRES DE DEPART

L'attribution des lignes de départ est décidée par le Directeur d'Epreuve en fonction :

- 1- des points FFS Fond Populaire pour les licenciés Compétiteurs
- 2- des résultats précédents sur La Transjurassienne (2 dernières éditions réalisées, soit 2018 et 2019)
- 3- des points FIS pour les athlètes ayant fourni un code FIS actif
- 4- des résultats sur une course longue distance de la Worldloppet (2 dernières éditions réalisées)
- 5- des résultats sur les courses françaises suivantes, pour la dernière saison réalisée :
 - Envolée Nordique / - Foulée Blanche / - Marathon de Bessans / - Traversée du Massacre

Des titres honorifiques sont décernés aux participants fidèles et donnent droit à une ligne préférentielle :

- Le titre de Sénateur, participants ayant terminé toutes les éditions Transjurassienne, version longue, soit 35 Transjurassienne en 2021.
- Le titre de Grand'Ambassadeur, participants ayant terminé au moins 27 éditions longues en 2021.
- Le titre d'Ambassadeur, participants ayant terminé au moins 17 Transjurassienne en 2021.

La ligne de départ attribuée sera disponible sur la liste des inscrits à partir de mi-janvier et dans un délai de 9 jours ouvrés pour les inscriptions faites après. L'horaire de départ est donné en fonction de la ligne attribuée.

Aucun changement de ligne ne sera effectué après le 30 janvier 2022. Pour toute demande de changement de ligne avant cette date, la demande est à formuler par mail à contact@latransju.com.

Il est de la responsabilité du concurrent d'entrer dans la ligne de départ qui lui a été attribuée. Toute personne partant dans une autre ligne de départ se verra pénalisée en temps ou disqualifiée, sur décision du Jury de Compétition.

Un règlement spécifique pour les athlètes Handisport est détaillé en annexe 1.

5.2 STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE

Le stade de départ sera ouvert 1h avant le 1^{er} départ (pour l'ouverture des box et le contrôle obligatoire) et fermé 15 minutes après le dernier départ. L'ouverture des box peut être reculée pour des raisons de sécurité sur le parcours. Le stade d'arrivée sera fermé à 17h30 le samedi et le dimanche.

6. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS / PROTETS / APPELS

6.1 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Le Jury de Compétition est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, en cas de non-respect du présent règlement, de la technique classique pour les courses du samedi, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de détritus en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

6.2 PROTETS ET APPELS

Un protêt peut être déposé auprès du Jury de Compétition, selon les conditions mentionnées à l'article 387 du RIS. Il doit être accompagné de 100 CHF ou d'une somme équivalente, selon l'article 361.4 du RIS. Si le protêt est accepté, le montant versé sera remboursé.

Un appel peut être déposé, selon les conditions mentionnées à l'article 387 du RIS.

7. HORS DELAI ET ABANDONS

Les coureurs qui ne sont pas passés à l'enregistrement électronique dans les plages horaires fixées ne seront pas classés. Tout coureur « Hors Délai », contraint à l'abandon ou qui abandonne de lui-même devra spontanément se signaler à l'organisation (PC course, ravitaillements...) et remettre sa puce de chronométrage à l'organisation ou contrôler le plus proche et sera transporté par l'organisation sur le site d'arrivée. Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Pour toutes les courses : le trajet doit être parcouru intégralement à ski, en style classique pour les courses du samedi 12 février 2022 et en style libre (skating) pour les courses du dimanche 13 février 2022.

Les horaires peuvent évoluer et être ajustés pour des raisons de sécurité. Pour la même raison, d'autres barrières horaires peuvent être ajoutées.

A partir de 13h30, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les skieurs quelques secondes au niveau du passage de route de Chaux-Neuve si les conditions de circulation l'exigent. Cette décision sera prise par le Directeur d'Epreuve.

Le tableau des horaires est disponible sur le site www.latransju.com.

8. SECURITE MEDICALE ET SECOURS

8.1 DIRECTIVES MEDICALES

La participation à La Transjurassienne nécessite d'être prêt physiquement et techniquement. Pour cette raison, chaque skieur doit être correctement entraîné en fonction de la distance choisie.

Une visite chez le médecin est vivement conseillée et obligatoire pour les personnes ne possédant pas de licence FFS compétiteur ou de licence FIS pour obtenir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Soyez également particulièrement attentif en cas d'ensoleillement (protection des yeux et hydratation régulière) ou en cas de froid intense, inférieur à -10°C (protection des yeux et tenue vestimentaire adaptée)

En fonction des prévisions météorologiques, des recommandations relatives aux conditions de course seront fournies avant la course. Il incombe aux participants de chercher cette information et de suivre les recommandations. Si la température est en dessous de -25°C sur tout ou une partie importante du parcours, la compétition sera repoussée voir annulée.

8.2 DISPOSITIF DE SECOURS

Le dispositif de secours est dimensionné et mobile afin d'assurer la sécurité des participants sur l'ensemble du parcours.

9. PROTOCOLE PRIX ET RECOMPENSES

A l'issue des épreuves de La Transju'Classic, le samedi et de La Transjurassienne, le dimanche, les 3 premiers hommes et les 3 premières dames devront se présenter en zone mixte, en portant leurs dossards visibles, tout de suite après l'arrivée du 3^{ème}, pour la cérémonie des fleurs puis participer aux interviews Presse – Médias.

Le détail des coureurs récompensés et les horaires de remise des prix sont disponibles sur le site www.latransju.com.

Les concurrents qui, sans motif (accepté par le Comité d'Organisation), n'assisteront pas à la distribution des prix perdront le droit à leur prix. **Tout concurrent appelé sur le podium lors de la cérémonie officielle de remise des prix devra porter visiblement son dossard de course.** Aucune remise de prix n'aura lieu en dehors de la cérémonie officielle.

10. INFORMATIONS PRATIQUES

Les informations concernant les transports, les ravitaillements, la circulation, les sacs vestiaires, le fartage etc. sont disponibles sur le site www.latransju.com.

11. ACCEPTATION / MODIFICATION / INTERPRETATION DU REGLEMENT

11.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et ce, même si l'organisation en assure la surveillance.

Pour les sujets non abordés dans ce présent règlement, le règlement FIS pour les courses populaires de ski de fond doit être pris en compte.

11.2 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

11.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation a compétence pour statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

Le texte, rédigé en français, sera seul reconnu valable en cas de discussion au sujet de l'interprétation du règlement.

Le jury de compétition se réserve le droit de programmer plusieurs départs.

12. DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

12.1 DROITS D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transjurassienne ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transjurassienne, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au



LA TRANSJURASSIENNE
12 & 13 FEVRIER 2022

ANNEXE AU REGLEMENT D'EPREUVE

CONDITIONS PARTICULIERES
PARTICIPATION DES COUREURS HANDISPORT

Réserves : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout point du règlement en fonction des circonstances.

Toutes les courses de La Transjurassienne sont ouvertes aux coureurs Handisport, selon des conditions différentes, détaillées ci-dessous.

Trans 25 Classic et Trans 25 Skating

La Trans 25 Skating sera course de référence pour l'attribution d'un classement handisport particulier. Elles sont ouvertes à tous les coureurs Handisport :

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 5 minutes avant la première ligne.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)
- les athlètes assis (luge nordique) partiront juste après la dernière ligne.

La Transju'Classic

Cette course est ouverte à tous les coureurs Handisport :

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 30 minutes avant la ligne élite.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)
- Les athlètes assis (luge nordique) partiront juste après la dernière ligne.

La Transjurassienne

Cette course est ouverte aux athlètes déficients visuels et debout. Elle n'est pas ouverte aux athlètes assis.

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 30 minutes avant la ligne élite.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne)

Hors délai

Les horaires de « Hors Délai » sont fixés par le Directeur d'Epreuve pour garantir la sécurité des participants. Tout coureur ne parvenant pas dans les temps à l'un de ces points ne peut espérer finir l'épreuve avant la nuit.

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôles pour être classés.

Les coureurs qui ne sont pas passés à l'enregistrement électronique dans les plages horaires fixées ne seront pas classés.

Tout coureur « Hors Délai » sera transporté par l'organisation sur le site d'arrivée.

Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Le tableau des horaires est disponible sur le site www.latransju.com.

Date limite d'inscription

La date limite pour recevoir les inscriptions est fixée au **lundi 7 février 2022**.

Veillez-vous référer au règlement d'épreuves de La Transjurassienne pour tous les autres points du règlement identiques à tous les concurrents.